



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 4 avril 2022 à 19h00, au centre Gervais-Desrochers situé au 59, 16<sup>e</sup> Rue, lieu exceptionnel requis pour respecter les recommandations de la Santé publique. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers  
Étienne Dupuis  
Véronique Payette  
Pascale Dupaul  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2022-0404-122**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2022-0404-123**

**AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE  
GERVAIS-DESROCHERS**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

**ATTENDU QUE** l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

**ATTENDU QUE** la salle des séances du conseil, située au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer le respect de la distanciation sociale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre Gervais-Desrochers.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-124**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 14  
MARS 2022**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires du 7 mars et de la séance ajournée du 14 mars soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-125**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 31 mars 2022, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 86 363,42 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-126**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3 et du lot 4 du 31 mars 2022, d'une somme de 259 561,30 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2022.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-127**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle et note qu'il y a une question écrite.

**2022-0404-128**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-013 DÉCRÉTANT UN TEMPS DÉTERMINÉ POUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS PENDANT LES ASSEMBLÉES DU CONSEIL**

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 97-013 décrétant un temps déterminé pour la période de questions pendant les assemblées du conseil.

**2022-0404-129**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-389 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-013 DÉCRÉTANT UN TEMPS DÉTERMINÉ POUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS PENDANT LES ASSEMBLÉES DU CONSEIL**

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2022-389 modifiant le règlement 97-013 décrétant un temps déterminé pour la période de questions pendant les assemblées du conseil.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-130**

**RÈGLEMENT 2022-388 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars, et ajournée le 14 mars 2022 ;



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-131**

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 14 mars ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 mars 2022 ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 15 mars 2022 ;

**ATTENDU QU'**à la suite du dépôt du projet de règlement, une modification relative à l'échéance suivant la fin de l'emploi a été apportée à l'article 8.9.1 ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2022-388 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Crabtree soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit ;

**ADOPTÉ**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT 2021 DU MAIRE AUX CITOYENS**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Mario Lasalle, présente le rapport des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Crabtree.

**2022-0404-132**

**DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PAR RAPPORT À LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

En conformité avec l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le directeur général dépose au conseil le rapport d'audit de la Commission municipale, concernant la transmission des rapports financiers, et certifiant que la Municipalité de Crabtree est conforme.

**2022-0404-133**

**GALA DES SEXTANTS DE L'ÉCOLE BARTHÉLEMY-JOLIETTE 2022**

**ATTENDU QUE** plusieurs élèves de niveau secondaire de notre Municipalité fréquentent l'école Barthélemy-Joliette qui, lors d'un Gala en mai 2022, les récompensera à leur juste valeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ aux organisateurs du Gala des Sextants 2022 de l'école Barthélemy-Joliette, lequel gala vise à souligner les efforts, le travail et la persévérance des élèves durant l'année scolaire, en ce qui concerne le domaine sportif, académique, social et communautaire.

**QUE** les crédits disponibles soient pris au poste 02-190-00-971-00.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-134**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'AIDE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE 2022**

**ATTENDU QUE** le logiciel de gestion des actifs Citadel nécessite une ressource pour répertorier et géo localiser toutes les infrastructures de la Municipalité ;



N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'embauche d'un stagiaire en technique de génie civil permettra au directeur des services techniques de lui déléguer certaines tâches;

**ATTENDU QU'**au cours du mois de février 2022, la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'aide aux services techniques, qu'un avis à cet effet a été publié dans l'infolettre locale, sur le site internet, sur la page Facebook de la Municipalité et au département de génie civil du CÉGEP régional de Lanaudière à Joliette.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Théo Gouger ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. **QUE** monsieur Théo Gouger soit embauché à titre d'aide aux services techniques non syndiqué pour la saison estivale 2022, du 24 mai 2022 au 26 août 2022 aux conditions suivantes :

**QUE** la semaine de travail soit de plus ou moins 35 heures par semaine ;

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants (résolution 2022-0702-054).

3. **QUE** ce poste lui permette d'accéder à l'alternance travail-études (ATE) aux fins de son programme scolaire à titre de stage.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-135**

**EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2022**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour compléter l'équipe d'animation du camp de jour de cet été.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Équipe d'animation :

Bambonerane, Yédidia	(3 <sup>e</sup> année d'expérience)
Bouchard, Amy-Kim	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Cloutier, Eugeno	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Paquette-Champagne, Annabelle	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Quinto Rojas, Valentina	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Turcot, Marianne	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)
Wolfe, Anne-Frédéric	(1 <sup>re</sup> année d'expérience)

**QUE** le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-136**

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

**ADOPTÉ**

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DES ESPACES VERTS - ÉTÉ 2022 -**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche de personnel attiré à l'entretien des parcs et des espaces verts ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 5 personnes attirées à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la période estivale 2022. Les horaires varieront entre 30 et 40 heures par semaine :

- Dupuis, Hubert
- Landreville, Zachary
- Laurin, Cédric
- Muraca, Samuel
- Thébault, Joakin

**QUE** les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les emplois étudiants ;

**ADOPTÉ**

**2022-0404-137**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-202 DE STATIONNEMENT SUR LA 4<sup>E</sup> AVENUE ENTRE LA 6<sup>E</sup> RUE ET LA VOIE FERRÉE**

Véronique Payette donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-202 de stationnement pour interdire le stationnement sur la 4<sup>e</sup> Avenue entre la 6<sup>e</sup> Rue et la voie ferrée.

**2022-0404-138**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-202 DE STATIONNEMENT SUR LA 4<sup>E</sup> AVENUE ENTRE LA 6<sup>E</sup> RUE ET LA VOIE FERRÉE**

La conseillère Véronique Payette a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2022-390 modifiant le règlement 2012-202 de stationnement pour interdire le stationnement sur la 4<sup>e</sup> Avenue entre la 6<sup>e</sup> Rue et la voie ferrée.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-139**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-151 DE PAIX ET D'ORDRE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES POUR LIMITER LE STATIONNEMENT DANS LES PARCS**

Véronique Payette donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2008-151 de paix et d'ordre et décrétant certaines nuisances pour limiter le stationnement dans les parcs.



N° de résolution  
ou annotation

2022-0404-141

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
2008-151 DE PAIX ET D'ORDRE ET DÉCRÉTANT CERTAINES  
NUISANCES POUR LIMITER LE STATIONNEMENT DANS LES PARCS**

La conseillère Véronique Payette a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2022-391 modifiant le règlement 2008-151 de paix et d'ordre et décrétant certaines nuisances pour limiter le stationnement dans les parcs.

**ADOPTÉ**

**SOUSSIONS POUR UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET  
DE MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE (23-050-00-444)**

Le Conseil prend connaissance de l'unique soumission relative aux services professionnels à la suite de l'appel d'offres publique pour la mise à niveau de la prise d'eau brute :

Nom du soumissionnaire	Formule de pointage (Pointage intérimaire + 50) X 10 000 / Prix soumissionné	Pointage
GBI Experts- Conseils	(100 + 50) X 10 000 / 328 253,63 \$	4,56

Sur proposition de Véronique Payette il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de GBI Experts-Conseils, au prix de 328 253,63 \$ taxes incluses, laquelle est l'unique soumission reçue, tout en étant conforme.

**QUE** les crédits disponibles soient pris au fonds général qui lui, sera remboursé par un règlement d'emprunt lorsque toutes les approbations nécessaires auront été obtenues.

**ADOPTÉ**

2022-0404-142

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA  
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (CN)**

**ATTENDU QUE** le CN a ajouté des ensembles de feux clignotants en 2021 sur le passage à niveau du chemin St-Michel (106.19) ;

**ATTENDU QU'**une convention entre la compagnie ferroviaire et la Municipalité doit être signée, pour l'acceptation des travaux et de l'estimé ;

**ATTENDU QUE** l'estimé est d'un montant de 52 148 \$ avant taxes, et que la Municipalité est responsable d'acquitter une part équivalent à 25 % des dépenses réelles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, monsieur Mario Lasalle, et le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, à signer la convention avec le CN pour l'ajout d'ensembles de feux clignotants supplémentaires sur le passage à niveau du chemin St-Michel en 2021 ;

**D'autoriser** le paiement de la part municipale des frais réels totaux engendrés par ces ajouts, lorsque la facture finale sera reçue ;

**QUE** les crédits disponibles soient pris au poste 02-320-00-521-29.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-144**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-0702-067 POUR Y ANNULER LES TRAVAUX PRÉVUS SUR UNE PORTION DU CHEMIN ST-JACQUES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a prévu, dans la résolution 2022-0702-067, des travaux sur des portions du chemin St-Jacques, du chemin de la Rivière-Rouge et de la 3<sup>e</sup> Avenue, qui cadraient avec le montant prévu au budget;

**ATTENDU QUE** vu la flambée des prix des produits pétroliers, le prix de la tonne d'asphalte a augmenté de 37 % par rapport à 2021 ;

**ATTENDU QUE** les soumissions pour les travaux d'excavation et d'asphaltage d'une partie du chemin de la Rivière-Rouge et de la 3<sup>e</sup> Avenue des plus bas soumissionnaires totalisent 133 054 \$ incluant les taxes nettes sur un budget total de 137 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** les travaux sur le chemin St-Jacques sont prévus pour être effectués complètement en régie et que la dépense estimée est de 19 000 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution 2022-0702-067 pour annuler les travaux sur le chemin St-Jacques et ainsi respecter le budget alloué à ces travaux.

**ADOPTÉ**

**SOUSSIONS — TRAVAUX D'EXCAVATION SUR UNE SECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions sur invitation préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant des travaux d'excavations sur une section du chemin de la Rivière-Rouge :

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Les Entreprises Généreux	87 343,52 \$
Les Excavations Michel Chartier	87 620,15 \$
Sintra Inc.	92 903,25 \$
Pavage J.D. Inc.	116 390,11 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à: Les Entreprises Généreux, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 87 343,52 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-145**

**SOUSSIONS — TRAVAUX D'ASPALTAGE SUR UNE SECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE ET DE LA 3E AVENUE**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions sur invitation préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant des travaux d'asphaltage sur une section du chemin de la Rivière-Rouge et de la 3<sup>e</sup> Avenue :

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Excavations Normand Majeau Inc.	58 350,69 \$
Sintra Inc.	60 166,42 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Excavations Normand Majeau inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 58 350,69 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FOURNITURE D'ARBRES  
AFIN DE PALLIER LE DÉBOISEMENT**

**ATTENDU QUE** le projet du Ministère des Transports du Québec pour la construction d'une bretelle d'accès sud de la Route 158 a causé le déboisement d'un boisé utilisé à des fins de plein air par les citoyens de Crabtree ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité entame des actions pour augmenter son indice de canopée à long terme ;

**ATTENDU QUE** le déboisement effectué éloigne la municipalité de ses objectifs environnementaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu de demander une aide financière à la ministre responsable de la région de Lanaudière pour fournir des arbres à la municipalité et pallier les effets du déboisement ;

**QUE** cette demande soit envoyée à madame Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière, à madame Véronique Hivon, députée de Joliette et à monsieur François St-Louis, attaché politique de madame Caroline Proulx.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-147**

**RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE  
REPLAÇANTE**

**ATTENDU QUE** la brigadière scolaire actuelle est dans l'impossibilité d'occuper son poste pour une durée indéfinie ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de brigadier scolaire remplaçant ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de madame Line Dupuis pour occuper la fonction de brigadière scolaire remplaçante ;

**ATTENDU QU'**en raison des besoins, madame Line Dupuis est entrée en poste le 28 mars dernier ;

**ATTENDU QUE** le poste de brigadier est un emploi non couvert par la convention collective ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu de ratifier l'embauche de madame Line Dupuis en date du 28 mars 2022;

**QUE** les conditions de travail, à l'exception du salaire, des congés fériés et des vacances soient celles prescrites par les Normes du travail du Québec ;

**QUE** le salaire, les jours fériés et les vacances soient les mêmes que ceux accordés aux fonctionnaires ;

**QUE** son salaire soit fixé à l'échelon 0 de la politique salariale en vigueur.

**ADOPTÉ**





N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-149**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC  
L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente, datée d'octobre 2021, avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 202, 9<sup>E</sup> AVENUE À  
CRABTREE**

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 202, 9<sup>e</sup> Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone Rb-a.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 17 mars 2022, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers de refuser la demande de dérogation mineure qui a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 24 pieds (7,31 mètres) par 28 pieds (8,5 mètres) d'une hauteur de 22,6 pieds (6,8 mètres) au lieu de 18 pieds (5,5 mètres) comme inscrit dans la grille de zonage du règlement de zone 99-044, une différence de 4,6 pieds (1,3 mètre).

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 57, 4<sup>E</sup> AVENUE À  
CRABTREE**

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 57, 4<sup>e</sup> Avenue lequel immeuble est situé dans la zone M-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 17 mars 2022, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers de refuser la demande de dérogation mineure qui a pour effet de permettre de maintenir l'empiètement des bâtiments accessoires dans la marge arrière (Règlement zonage 99-044 article 6.2).

- Bâtiment accessoire 1# : 0,87 mètre au lieu de 1 mètre (empiètement de 0,13 m)
- Bâtiment accessoire 2# : 0,24 mètre au lieu de 1 mètre (empiètement de 0,24 m)
- Bâtiment accessoire 3# : 0,19 mètre au lieu de 1 mètre (empiètement de 0,19 m)
- Bâtiment accessoire 4# : 0,24 mètre au lieu de 1 mètre (empiètement de 0,24 m)

**ADOPTÉ**

**2022-0404-151**

**ÉCHÉANCIER DE PAIEMENTS POUR LA STRATÉGIE DE  
PLANTATION D'ARBRES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a mandaté le consultant Alexandre Nicole, biologiste pour l'élaboration d'une stratégie de plantation d'arbres sur le territoire par la résolution 2022-1403-119 ;

**ATTENDU QUE** le mandat est d'une valeur totale de 29 606,06 \$ incluant les taxes ;

**ATTENDU QUE** l'échéancier des paiements n'est pas spécifié dans la résolution ;



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-152**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu d'adopter l'échéancier de paiements suivant dans le cadre du mandat d'élaboration de stratégie de plantation d'arbres :

- 30 % à l'octroi du mandat ;
- 40 % à la mi-mandat, lors de la réception du livrable (30 septembre 2022) ;
- 30 % à la fin du mandat, lors de la réception du livrable (décembre 2022 ou mars 2023).

**QUE** chaque paiement soit effectué sur réception d'une facture du fournisseur.

**ADOPTÉ**

**ACHAT ET INSTALLATION D'UN MODULE DE JEUX POUR LES 5 ANS À 12 ANS AU PARC ARMAND-DESROCHERS (23-080-00-725)**

**ATTENDU QU'**une demande de prix a été faite auprès de deux fournisseurs pour un module de jeu au parc Armand-Desrochers semblable à celui qui sera remplacé ;

**ATTENDU QU'**une évaluation des deux modules proposés a été faite pour analyser leur réponse aux besoins des utilisateurs du parc ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de gré à gré d'un module de jeux pour les enfants âgés de 5 à 12 ans au parc Armand-Desrochers, tel que décrit dans l'offre S01962 de *Techsport Inc.*, datée du 14 mars 2022, préparée par Marie-Claude Verret, pour un montant de 60 936,75 \$ incluant les taxes.

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-153**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE — RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE).**

**ATTENDU** la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE) ;

**DE** confirmer que madame Sylvie Frigon, conseillère municipale et madame Shanie Déziel, directrice du service des loisirs, soient les porteurs du dossier Municipalité amie des enfants (MAE) ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin ;

**DE** confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de Crabtree à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;



N° de résolution  
ou annotation

**QUE** la Municipalité s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre) ;
- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE ;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
  - Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales ;
  - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-154**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE (ARLPHL)**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2022-2023 pour la somme de 100 \$ ;

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2022-0404-155**

**RATIFICATION DE LA TARIFICATION DES CAMPS SPÉCIALISÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2022**

**ATTENDU QUE** le camp de jour de Crabtree peut offrir des camps spécialisés en 2022 ;

**ATTENDU QUE** la tarification régulière du camp de jour 2022 a été adoptée par la résolution 2022-0702-079 ;

**ATTENDU QUE** les inscriptions au camp de jour ont débuté le 21 mars 2022 ;

**ATTENDU QUE** la tarification pour un camp spécialisé remplace la tarification régulière pour une semaine donnée, incluant le service de garde et la participation à la sortie hebdomadaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier la tarification de chacun des camps spécialisés du camp de jour 2022 ainsi :

Type de camp	Semaine	Tarif par camp
Cheerleading 5-12 ans	11 juillet 2022	100 \$
L'univers de la BD 8-12 ans	18 juillet 2022	
Initiation flag football 9-12 ans	18 juillet 2022	
BMX 5-8 ans	8 août 2022	
Basketball 9-12 ans	8 août 2022	
Cuisine 5-12 ans	15 août 2022	
Improvisation 9-12 ans	15 août 2022	
Planche à roulettes 5-8 ans	4 juillet 2022	120 \$
BMX 9-12 ans	11 juillet 2022	
Planche à roulettes 9-12 ans	15 août 2022	140 \$
Planche à pagaie et pêche 8-12 ans	4 juillet 2022	

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-157**

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 DE L'OFFICE  
D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation budget révisé 2022 pour *l'Office d'habitation Au cœur de chez nous* ;

**ATTENDU QU'**à cet effet la part municipale n'est pas modifiée pour l'ensemble immobilier 2203 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé 2022 de *l'Office d'habitation Au cœur de chez nous* ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**TAUX DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE POUR LA SAISON 2022**

**ATTENDU QUE** des taux de location pour le terrain doivent être fixés annuellement ;

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**DE** fixer les taux de location pour le terrain de balle pour la saison 2022 ainsi :

- Par équipe de ligue, pour toute la saison 155 \$ + taxes
- Par partie occasionnelle 25 \$ + taxes
- **Tarifs pour les tournois (fin de semaine)**
  - Toute la journée (08h00 à 23h00) 155 \$ + taxes
  - La soirée (16h00 à 23h00) 80 \$ + taxes
- **Organismes (18 ans et moins)** Gratuit

**ADOPTÉ**

**2022-0404-158**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA  
CONSTRUCTION DU CHALET DES LOISIRS AU PARC DENIS-  
LAPORTE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice adjointe aux travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la construction du Chalet des loisirs au parc Denis-Laporte :

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2022-0404-160**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE AU PARC DENIS-LAPORTE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice adjointe aux travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la construction des options suivantes au parc Denis-Laporte :

- Patinoire couverte
- Patinoire
- Toiture pouvant abriter une patinoire

**ADOPTÉ**

**INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR ACQUÉRIR L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** d'ici 18 mois, la fabrique n'aura plus les fonds nécessaires pour entretenir l'église située sur le territoire de Crabtree ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un intérêt à acquérir ce bâtiment, pour en faire une infrastructure municipale ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment requiert des rénovations importantes pour le garder en état, et ce, sans compter de potentiels aménagements ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a besoin de plus de temps pour prendre une décision finale, en tenant compte de l'aspect fonctionnel et pécuniaire d'un projet d'acquisition de l'église ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Isabel Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers de communiquer l'intérêt de la Municipalité à la Fabrique Sainte-Famille, pour l'acquisition de l'église ;

**QUE** la présente résolution ne constitue pas une promesse d'acquisition.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 48.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.